

Corse : luites en milieu rural

mercredi 1er octobre 2008, par [Correspondant\(es\)](#) (Date de rédaction antérieure : 25 septembre 2008).

Depuis 2005, en Corse, la direction de La Poste tente de transformer des bureaux localisés dans des secteurs jugés non rentables en « *points de contact* », ce qui aboutirait à terme à la disparition de tous les bureaux situés en milieu rural. Dans le Cruzzini (nord-ouest d' Ajaccio), la direction a décidé de reprogrammer pour l'été le déclassement effectif du bureau d' Azzana et son rattachement à un bureau littoral très éloigné.

Épaulés par des militants d' A Manca Naziunale (la Gauche nationale, organisation avec laquelle la LCRentretien de fraternelles relations), les usagers ont décidé de se mobiliser. Prenant acte de l'échec d' une tentative de médiation et du mépris de la direction de La Poste, ils ont durci le ton et occupé les locaux.

Du 11 au 13 août, a eu lieu une première période d' occupation. Les occupants, pourtant peu habitués à telles luites sociales, se sont organisés et ont géré la logistique en recourant au vote systématique avec une discipline exemplaire.

L' occupation reprit le 25 août, en raison du déclassement de fait du bureau, après avoir constitué un Collectif de défense du service public en milieu rural, sur proposition de A Manca Naziunale. Ce collectif rassemble aujourd' hui des élus de proximité et des élus territoriaux, des organisations politiques, des syndicats, des associations et des usagers. Tous ces secteurs mobilisés sont parfaitement conscients de l'urgence qu' il y a à défendre le service public dans l' intérieur de l' île, sinistré par les effets du tout-tourisme. Déjà, deux mobilisations ont eu lieu en Haute-Corse (Calvi, puis Bastia).

Tenant de criminaliser les mobilisations populaires, La Poste a assigné en référé, devant le tribunal d' Ajaccio, l' association du Cruzzini et Anna Laura Cristofari. Le délibéré liberticide, rendu le 9 septembre, ne prévoit pas de condamnation pécuniaire, mais il interdit toute occupation future, sous peine d' une astreinte de 1000 euros par jour et par occupant. Mais que La Poste et les autorités politiques et judiciaires ne s' y trompent pas, la luitte ne fait que commencer.

P.-S.

* Paru dans Rouge n° 2267, 25/09/2008.